

†.ΧΙΛΞ† ΙΜΣ.ΥΞΘ
†.Σ.Π.Θ† | †.Θ.Ι.Σ.Λ. ο.Ι.Ι.Ι.ο.
Λ †.Ο.Ζ.Ζ. †.Σ.Θ.Θ.ο.
Λ †.Θ.Σ.††Χ | ΞΘ.†.ο.ς



المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
و تكوين الأطر
مديرية التعاون و الشراكة

*Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de
la Formation des Cadres
Direction de la Coopération et du Partenariat*

Programme de Coopération entre le Maroc et la Communauté Française de Belgique (2015-2016-2017) :

Appel à projets

Le Maroc et Wallonie-Bruxelles (Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne et Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale) ont convenu de mettre en place un nouveau programme de coopération pour les années 2015-2016-2017.

La coopération universitaire fait partie des domaines couverts par ce programme. Les institutions marocaines d'enseignement supérieur et de recherche, en partenariat avec leurs homologues de Wallonie-Bruxelles sont invitées à soumettre des projets conjoints.

I-Thématiques prioritaires

Au titre de la période 2015-2016-2017, les structures partenaires des deux pays sont invitées à élaborer des projets conjoints qui doivent porter sur l'une des thématiques prioritaires pour les deux parties.

Il est à noter, que lors de la sélection des projets, la priorité sera accordée à ceux qui portent sur des thématiques prioritaires communes des deux pays (Ces thématiques communes sont précisées dans la liste ci-jointe).

2- Elaboration et rédaction des dossiers de candidature

Les projets seront rédigés en Français. Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche partenaires du Maroc et de Wallonie-Bruxelles doivent rédiger un seul et même projet (Même thématique et même sujet de recherche).

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche partenaires des deux parties sont invitées à élaborer leurs projets conjoints en utilisant le formulaire ci-joint. Ce formulaire doit être intégralement rempli, signé par le partenaire du projet et visé par une autorité compétente.

Une institution marocaine d'enseignement supérieur et de recherche (Faculté, Ecole, Institut) ne peut présenter, dans le cadre du présent appel à projets, que deux projets. Les universités ont le droit de déposer deux projets, propres à elles, en plus de ceux déposés par les institutions qui lui sont rattachés.

3- Evaluation et sélection des projets

Les projets conjoints élaborés et présentés par les institutions d'enseignement supérieur et de recherche partenaires doivent se caractériser par une qualité et un intérêt scientifiques indéniables. L'originalité et l'innovation sont également des critères à prendre en

considération lors de l'élaboration des projets conjoints. S'ajoutent à ceux-ci, les critères de transfert de savoir et de savoir-faire, d'applicabilité et de valorisation et pérennisation des résultats. La résolution de problèmes ou l'amélioration des performances constitueront également des critères appréciés. Les projets gagneront à mettre en avant des retombées socio-économiques clairement définies et bien articulées avec les questions à traiter et les problèmes à résoudre.

La partie marocaine estime que l'association d'entreprises ou d'autres institutions de recherche publiques ou privées aux projets conjoints doit être encouragée surtout quand cette association constitue une valeur ajoutée à ces projets, contribue efficacement à leur réussite et apporte des financements supplémentaires.

Les projets seront d'abord évalués séparément par les experts de chacune des deux parties.

Des réunions préparatoires communes aux deux parties pourront être organisées pour confronter les dossiers présélectionnés.

L'évaluation et la sélection définitives se feront lors de la 6^{ème} Commission Mixte Maroc-Wallonie-Bruxelles et, à l'issue de laquelle, les projets retenus obtiendront un financement.

L'évaluation préliminaire par les experts des deux pays sera basée sur les critères suivants :

- La conformité du projet au formulaire adopté ;
- La pertinence du dossier par rapport aux critères de sélection définis par l'appel d'offre;
- La qualité technique du projet ;
- L'impact global du projet sur les établissements de recherches et de formation du Maroc et de Wallonie-Bruxelles (formation des jeunes, transfert du savoir-faire, etc) ;
- La mise en avant des retombées tant pour le(s) partenaire(s) marocain(s) que pour le(s) partenaire(s) wallons et/ou bruxellois ;
- La présence d'une stratégie pour la pérennisation des résultats du projet après la fin de l'appel à projet.

D'autres critères spécifiques seront pris en considération pour les projets de recherche tels que :

- La pertinence du thème de recherche et son articulation avec les priorités nationales de recherche ;
- La présentation des projets par des structures de recherche accréditées;
- Les retombées scientifiques et socio-économiques du projet ;
- L'impact sur la formation par la recherche.

Les projets présentant une ou plusieurs caractéristiques innovantes seront considérés prioritairement, tels que les projets visant le développement d'une spécialité inexistante au Maroc (ou dans une région géographique précise) et dont le besoin est fortement exprimé, les projets se fondant sur une nouvelle approche pédagogique, ...

Les demandes de reconduction des projets seront examinées selon les avancées réalisées dans le cadre du précédent appel à projets et selon la pertinence et la nouveauté des prochaines étapes des projets.

Les résultats définitifs de l'évaluation, en ce qui concerne la partie marocaine, seront diffusés auprès des établissements abritant les projets retenus pour financement.

4-Financement des projets

Seuls les coûts occasionnés par les échanges (mobilité) des chercheurs, ressortissants des deux parties partenaires, seront couverts.

Wallonie-Bruxelles prendra à sa charge les frais de voyage des chercheurs wallons et bruxellois à destination du Maroc, et les frais de séjour en Wallonie-Bruxelles des chercheurs marocains.

La partie marocaine prendra à sa charge les frais de voyage des chercheurs marocains à destination de la Wallonie-Bruxelles et les frais de séjour au Maroc des chercheurs wallons.

Il est à signaler que les établissements ne relevant pas des universités ou les établissements publics dont les projets seraient retenus pour financement, doivent prendre en charge les frais de transport de leurs chercheurs pour se rendre en Wallonie-Bruxelles et les frais de séjour des chercheurs wallons au Maroc. A cet effet, ces établissements devront ajouter au formulaire de présentation et d'élaboration du projet une lettre d'engagement à ce sujet dûment signée (Ci-joint, modèle de lettre d'engagement).

5- Dépôt des dossiers

Les projets dûment signés et visés par les autorités de l'Université et de l'établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche concernés, doivent être transmis en 3 exemplaires avant le **6 mars 2015**, simultanément au Maroc auprès de ce Ministère (Rue Idriss Al AKBAR, BP 4500-Hassan, Rabat) pour le partenaire marocain, et à Wallonie-Bruxelles International pour le partenaire belge.

Une version électronique du projet (avec le formulaire scanné et portant le visa de l'établissement) peut être adressée à l'adresse électronique suivante: coopération.sce@gmail.com .

N.B:

- Pour activer l'élaboration des dossiers et en attendant l'envoi du document original, la copie visée par le partenaire de Wallonie-Bruxelles pourrait être envoyée au partenaire marocain par Fax (ou scannée).
- Pour les établissements ne relevant pas des universités, les projets doivent être signés par les autorités compétentes de l'établissement concerné.

Liste des thématiques prioritaires au Maroc et en Wallonie

	Thématiques prioritaires au Maroc	Thématiques prioritaires en Wallonie
Thématiques communes en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique	<p><u>A. Enseignement Supérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aéronautique ; • Agroalimentaire ; • Ingénierie ; • Energies renouvelables; • Environnement ; • Médecine et sciences de la santé • Transport et logistique : stratégie nationale de formation et de qualification des acteurs du secteur du transport ; • Formations aux métiers de l'éducation (filiales universitaires d'éducation) ; • Innovation pédagogique : Nouvelles approches pédagogique, recours au TIC dans l'enseignement, e-learning. <p><u>B. Recherche Scientifique</u></p> <p>1-Agriculture, eau et sécurité alimentaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation et économie de l'eau en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique ; • Développement et promotion des cultures maraichères pour une plus grande compétitivité économique ; • Gestion intégrée de la fertilité des sols agricoles pour assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle. <p>2-Valorisation des ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances des ressources naturelles (Minérales, végétales et animales) ; • Valorisation des ressources naturelles (Agroalimentaire ; l'industrie chimique, pharmaceutique et cosmétique ; l'industrie minière, métallurgique et sidérurgique ; textile ; matériaux de construction ; industries du cuir ; l'industrie du bois et papetière ; etc.) <p>3-Energie et efficacité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sources d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, Bio-énergie et Géothermie) ; 	<p><u>1. Education – formation – culture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> •Appui à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur : notamment aux s nouvelles offres en terme de licence et mastère; •Soutien à la mise en ligne de contenus pédagogique dans l'enseignement supérieur; renforcement des structures d'enseignement, des ressources pédagogiques universitaires et de la mise en réseau; <p><u>2. Economie et environnement durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> •Coopération dans les secteurs des pôles de compétitivité, •Formation transdisciplinaire et renforcement du potentiel de recherche dans ces secteurs; • Valorisation des ressources naturelles, foresterie, lutte contre la désertification. <p>*Pôles de compétitivité de la Wallonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> •les sciences du vivant •l'agro-industrie •le transport-logistique •le génie mécanique •l'aéronautique-spatial •les technologies environnementales

	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux et systèmes électriques ; • Stockage de l'énergie. <p>4-Aéronautique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Microélectronique ; • Matériaux composites ; • Informatique embarquée et géo-localisation. <p>5-Santé, environnement et amélioration de la qualité de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise des maladies infectieuses : Diagnostic et prévention; • Maladies métaboliques (Obésité, Diabète, Hypertension artérielle); • Environnement et Santé (Toxicologie et qualité des aliments, de l'eau et de l'air, Irradiation, radioactivité). <p>6-Transport et logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilité urbaine ; • Utilisation des technologies vertes pour le secteur des transports. 	
<p>Thématiques non communes ou relatives à d'autres départements ministériels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offshoring, • Automobile, • spatiale, • Electronique, • Textile et cuir, • Technologie de l'information et de la communication; • l'architecture ; • le Droit (notamment privé, comparé et européen) ; • Métier du BTP ; • Tourisme ; • Filières bancaires et financières ; • L'aménagement du territoire • Sciences sociales 	<p><u>1. Education – formation - culture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> •Soutien aux projets conformes aux politiques marocaines de formation et d'éducation (expérience pilote de mise en œuvre des bonnes pratiques en pédagogie) notamment en faveur des jeunes ou des personnes défavorisées ; Soutien au préscolaire ; •Soutien aux projets en matière d'Education permanente ; •Appui aux projets liés au renforcement de l'enseignement de la langue française ; •Soutien aux échanges d'artistes, à leur participation à des festivals, aux créations communes ; <p><u>2 Economie et environnement durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres d'entreprises; •Développement de partenariat économique ; •Formation professionnelle : soutien au projet de l'APEFE au Maroc, «Min ajliki » de développement de l'entreprenariat féminin ; •Mise en œuvre de projets de recherches communes innovantes dans les secteurs : eau - environnement - développement durable.